

Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **61 (1910)**

Heft 1

PDF erstellt am: **28.02.2021**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Affaires de la Société.

Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité permanent.

Séance du 14 décembre 1909 à Zurich.

1. Les candidats suivants sont reçus membres de la Société :
MM. Charles Ebnetter, stagiaire forestier, St-Gall ;
D^r Flahault, professeur à Montpellier, France ;
Ubaldo Tschui, à Mariastein, Soleure.
2. Les membres honoraires recevront désormais, à titre gracieux les deux éditions de l'organe social.
3. La proposition Glutz, concernant les thèses Muller (discutées dans la dernière assemblée générale), est formulée comme suit :
„Le Comité permanent de la Société des Forestiers suisses tentera les démarches nécessaires pour que, avant le commencement de la campagne annuelle, les agents forestiers soient mis au courant de la situation du marché des bois en général et du marché suisse en particulier. Ceci se fera soit par les soins de l'Inspection fédérale des forêts, soit par la voie de l'organe de la Société.“
Le Comité décide de faire les démarches nécessaires à ce sujet.
4. La *Société suisse de l'industrie des bois* insiste pour que la Société des Forestiers suisses fasse ensorte que le mesurage des bois sous écorce, soit enfin appliqué dans tout le pays. Notre Société n'étant pas compétente, le Comité décide de ne pas donner suite à cette demande.
5. Le Comité permanent s'adresse au Département fédéral de l'Intérieur pour que, lors de la revision du *Règlement de l'examen d'état*, la durée du stage pratique soit augmentée de 6 mois et portée ainsi à 1 1/2 an, dans l'idée que le stagiaire serait indemnisé, une fois la première année terminée.
6. Le Comité, après quelques modifications de détail, adopte le protocole de l'assemblée générale de Frauenfeld.



Sujet de concours.

En exécution du règlement du 31 juin 1906, le sujet suivant fait l'objet d'un concours primé, ouvert aux membres de la Société :

Quelles sont les conséquences qui résulteront à l'avenir, pour le grand propriétaire forestier, du fait que les exploitations principales, au lieu de se cantonner sur de grandes surfaces, se dissémineront sur un grand nombre de points (coupes d'éclaircies, jardinages, etc.) ?



Rapport annuel sur la marche de la Société suisse des forestiers durant l'année 1908/1909, présenté à l'assemblée générale de Frauenfeld par le Comité permanent.

Nous avons l'honneur de venir vous présenter, au début de notre assemblée générale, le rapport habituel sur la marche de la Société pendant l'année qui se termine.

La Société suisse des forestiers compte aujourd'hui 361 membres, dont 16 membres honoraires et 345 membres ordinaires.

C'est un membre de plus seulement que l'année dernière à pareille époque.

Nous avons reçu 19 nouveaux membres; 10 en revanche ont donné leur démission, 8 sont décédés.

Nous avons à déplorer la mort de trois membres honoraires: M. le professeur Dr Ebermeyer, à Munich; M. J. Friedrich, directeur de la station d'essais forestiers, à Mariabrunn; M. Meisel, ancien inspecteur forestier, à Aarau.

Le nom d'*Ebermeyer* restera intimement lié à l'institution des stations d'essais forestiers. Les stations bavaroises — les premières créées — sont son œuvre. C'est à son initiative qu'est due l'organisation de recherches exactes relativement à l'influence de la forêt sur le sol et sur le climat.

Friedrich aussi était un chaud partisan des stations d'essais, et les travaux publiés par celles-ci en Autriche, sous sa direction, constituent un monument scientifique de haute valeur.

Nommés tous deux la même année membres honoraires de notre Société, la même année nous les a enlevés.

Il y a un mois à peine, enfin, notre collègue *Meisel* est mort, âgé de 80 ans, après 55 ans d'activité forestière, dont 51 ans au service de la ville d'Aarau, comme gérant des forêts de la commune. Nous l'avions nommé membre honoraire en 1903, à l'occasion de ses 50 ans de service forestier. Les témoignages de reconnaissance qui lui furent décernés à cette occasion, les vœux qui lui parvinrent de tous côtés ne purent l'empêcher, hélas! de ressentir cruellement les atteintes de l'âge, et sa mort survenue le 30 juin fut pour lui sans doute une délivrance.

Parmi les membres ordinaires que la mort a ravis, nous devons rappeler spécialement la mémoire de:

Aloïs Benoit, inspecteur forestier, à Thoune, décédé à l'âge de 50 ans à peine;

Fritz Zeerleder, ancien inspecteur des forêts de la ville de Berne, membre assidu de nos réunions et collègue regretté de chacun;

Wilh. Stähli, pendant de longues années gérant des forêts de la bourgeoisie de Berthoud;

Konrad Vogler, inspecteur des forêts de la ville de Schaffhouse, décédé après plus d'un demi-siècle d'activité féconde.

Je vous prie de bien vouloir, en vous levant, honorer la mémoire des disparus.

(A suivre.)

